Envoyé en préfecture le 22/10/2019 Reçu en préfecture le 22/10/2019 Affiché le

ID: 029-212901052-20191021-2019506-DE

## **RATIOS PROMUS - PROMOUVABLES 2020**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, rappelle que, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 9 octobre 2019,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

FIXE le taux « ratio promus - promouvables » 2020 à 100 %.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 18 octobre 2019.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le ... 2011

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

Le Maire,

Laurence CLAISSE.